



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Calvi Nautique Club
04 95 65 10 65



55 ème Croisière Bleue

29 mai 02 juin 2019

Antibes/Calvi /Antibes

Société des Régates d'Antibes Juan les Pins

Grade 3

Instructions de course

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2017-2020*.
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en Annexe «Prescriptions» jointe.
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 La partie B, section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du Chapitre 2 des RCV, entre 45 minutes après l'heure légale du coucher du soleil, et celle du lever du soleil.

2 AVIS AUX CONCURRENTS

-Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations situé au siège de la S.R.A.

-Bâtiment Mistral, et sur le quai en face de la capitainerie à Calvi.

3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

-Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet.

-Tout changement dans le programme des courses sera affiché avant 22h00 la veille du jour où il prendra effet.

• SIGNAUX FAITS A TERRE.

- Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au siège de la S.R.A. à Antibes et sur le quai en face de la Capitainerie à Calvi.
- Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être envoyé moins de 45 minutes après l'amené de l'Aperçu. Ceci modifie les signaux de course.

5 PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 BRIEFING SKIPPER : Mercredi 29 mai à 17h00 au siège de la S.R.A.

- 5.2 BRIEFING SKIPPER: Samedi 01 juin à 8h15 à Calvi face à la capitainerie.
- 5.3 Les courses sont prévues selon le programme suivant :
1er signal d'avertissement : Mercredi 29 mai : 19h00 et Samedi 01 juin : 9h30

6 PAVILLONS DE CLASSE

SR Antibes 2019		
Groupes nets	Filière Croiseur	Filière Régate
Classes Osiris	C,D,E,F,G	R et L
Flamme 1	Croiseurs 28 et plus, Régate 26.1et plus	
Flamme 2	20.5 à 27.9	26et moins
Flamme 3	14 à 20.4	
Flamme 4	0 à 13.9	
Pavillon Hobie		M2K

7 LES PARCOURS.

- 7.1 1^{re} course : ANTIBES - CALVI (94,1 nm).
- 7.2 2^{ème} course : CALVI - ANTIBES (94,8 nm). La Marque B est à laisser à bâbord
- 7.3 Toute navigation entre la grande Grenille et la pointe Bacon est interdite pour les courses 1 et 2
- 7.4 Zone de Départ vers Calvi : Baie de la Salis.
Zone de Départ vers Antibes : Baie de Calvi.

8 MARQUES

- 8.1 Marques de départ à ANTIBES : Deux bateaux Comité avec mât portant un pavillon orange mouillés dans la baie de la Salis à Antibes, ou à proximité immédiate.
- 8.2 Marques d'arrivée à CALVI : Phare de la jetée nord du quai de commerce et une bouée jaune.
- 8.3 Marques de départ à CALVI : Un bateau Comité avec mât portant un pavillon orange et une bouée jaune.
- 8.4 Marques d'arrivée à ANTIBES : Le pavillon orange situé sur le mat de la capitainerie du port de grande plaisance IYCA et une bouée A de couleur jaune située par **43° 35,323' N / 07° 08,129' E**.
- 8.5 Marque de dégagement : Bouée de couleur noire.
- 8.6 Marque B située par **43° 35,280' N / 07° 08,014' E**
- 8.7 De nuit, les marques d'arrivée, et la bouée B pourront porter un feu scintillant à éclats, et le mat de l'IYCA, un gyrophare.

9 LE DEPART

- 9.1 Il pourra y avoir une bouée de dégagement. Pour signaler sa présence, le Comité de course enverra au plus tard au signal d'avertissement :
- Un pavillon D au-dessus d'un pavillon Vert signifie : Laisser et contourner la bouée de dégagement à tribord.
 - Un Pavillon D au-dessus d'un pavillon Rouge signifie: Laisser et contourner la bouée de

- dégagement bâbord.

L'absence de pavillon D signifie qu'il n'y a pas de bouée de dégagement.

9.2 Les lignes de départ sont dessinées en ANNEXE 1 et ANNEXE 3. Leur position et leurs angles sont donnés à titre indicatif et ne pourront pas faire l'objet de demande de réparation.

-Cependant, sur chaque annexe le sens du parcours est précisé. Tout concurrent manquant à respecter le sens du passage de la ligne de départ sera considéré comme DNS, sans instruction, ceci modifie la règle 63.1.

9.3 ANTIBES - ANNEXE 1

La ligne de départ, située en baie de la Salis, sera matérialisée entre 2 mats arborant un pavillon orange sur 2 bateaux comités

9.4 CALVI – ANNEXE 3

-Les extrémités de la ligne de départ sont déterminées par le mât d'un bateau comité arborant un pavillon orange à l'extrémité tribord de la ligne, et une bouée jaune à l'extrémité bâbord.

-Un bateau viseur pourra être mouillé près de la bouée de départ. Les concurrents ne sont pas autorisés à passer entre le bateau viseur et cette bouée après le signal d'avertissement.

9.5 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ. [DP]

9.6 La ligne de départ sera supprimée 10mn après le dernier départ.

9.7 Un bateau présent sur la zone de pré-départ et qui n'a pas pu prendre son départ dans les 10mn après son signal de départ sera considéré comme partant.

11 L'ARRIVEE

11.1 Les lignes d'arrivée sont dessinées en ANNEXE 2 et 4. Leur position et leur angle sont donnés à titre indicatif et ne pourront pas faire l'objet de demande de réparation.

-Cependant, sur chaque annexe le sens du parcours est précisé. Tout concurrent manquant à respecter le sens du passage de la ligne d'arrivée sera considéré comme DNF, sans instruction. Ceci modifie la règle 63.1.

11.2 A CALVI - ANNEXE 2:

Les extrémités de la ligne d'arrivée sont déterminées par le phare de la jetée nord du quai du commerce, et le côté parcours de la bouée d'arrivée jaune, située à 150 mètres environ du phare de la jetée.

11.3 A ANTIBES – ANNEXE 4:

-La ligne d'arrivée sera établie entre le pavillon orange situé sur le mat de la capitainerie du port de grande plaisance IYCA et le côté parcours de la bouée jaune (A) situé à 300 mètres environ de la digue. -Afin de respecter l'arrêté préfectoral 230/ 2014, il sera strictement interdit de naviguer ou de mouiller entre la digue et, la marque (B) qui ne fait pas partie de la ligne d'arrivée ,cette marque de parcours à laisser à bâbord, est située à 110 m de la digue environ.

11.4 Aussitôt la ligne d'arrivée franchie, les concurrents devront signaler par tous moyens (V.H.F., portée de voix, éclairage des numéros de cagnards ou/et de voiles, ...) au Comité de Course leur numéro de cagnard, de voile et le nom du bateau.

11.5 Pour tout coureur n'ayant pas satisfait à obligations de l'article 11.4, le Jury pourra, après instruction, le pénaliser (DP) en temps de 10% de son temps réel de course ou prononcer

son exclusion de l'épreuve.

- 11.6 Le placement des bateaux au port de Calvi doit être impérativement respecté. Après instruction, le jury pourra imposer une pénalité (DP) à tout bateau ne respectant pas les placements proposés.

12 TEMPS LIMITES

- 12.1 Les bateaux manquants à finir dans le délai ci-dessous, seront classés DNF.
- à CALVI le vendredi 31 mai après 3 heures.
 - à ANTIBES le dimanche 02 juin après 16 heures.

14 SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B Section II du RIPAM, la règle 44.1 ne s'applique pas.
- 14.2 Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 :
- Une infraction aux règles autres que 28 et 31 et aux règles du chapitre 2 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification. Le score sera alors noté DP.
- 14.3 Le jury pourra imposer une pénalité [DP] à tout bateau ne respectant pas les obligations d'émargement de départ ou d'arrivée décrites à l'article 18 des IC.
- 14.4 Un bateau qui n'a pas pris le départ sous préparatoire "P" ou "I" fera l'objet d'une réclamation de la part du Comité de Course .
Sa pénalité en points sera donnée par le Jury après instruction [DP] .
Ceci modifie la RCV A5.

16 RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Démarches :
- Pour la course ANTIBES – CALVI.
Les formulaires de réclamation sont disponibles au PC course à Calvi, sur le Port, ou au Club Nautique de Calvi.
Les réclamations, demandes de réparation ou de réouverture devront impérativement y être déposées le jeudi 30 mai avant 20h00 ou le vendredi 31 mai entre 9h30 et 10H30,
- Pour la course CALVI - ANTIBES,
Les formulaires de réclamation sont disponibles au siège de la S.R.A. Les réclamations, demandes de réparation ou de réouverture devront impérativement y être déposées au plus tard le dimanche 02 juin à 17h00.
- 16.2 Les convocations seront affichées aux tableaux officiels, pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partie ou appelés comme témoins. Le lieu des instructions sera précisé sur la convocation. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel. Les instructions pourront avoir lieu le vendredi 31 mai et le dimanche 02 juin.
- 16.3 Les intentions de réclamations du comité de course ou du jury seront affichées pour informer les bateaux au plus tard à midi (12h00) le vendredi 31 mai à Calvi, et à 17h00 à Antibes dimanche 02 juin, ce qui modifie la règle 63.1.
- 16.4 Les infractions aux instructions 11.6, 18,21, 24, 25 ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1(a).

Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide (DP).

- 16.5 Une demande de réouverture d'instruction doit être déposée : a –dans le temps limite de réclamation, si la partie requérante a été informée de la décision la veille. b - pas plus de 30 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce même jour. Ceci modifie la règle 66.
- 16.6 Une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la règle 62.2.

17 CLASSEMENT

- 17.1 Le nombre de courses devant être validé pour constituer une série est de : 1(un), aucune course ne sera retirée.
- 17.2 Le calcul du temps compensé sera fait selon :
- Osiris : système temps sur distance avec application du CVL
 - Multi 2000 : temps sur temps
- 17.3 Groupes de Classement :
Les bateaux sont répartis dans différents groupes de classement suivant le tableau ci-dessus article 6.

18 REGLES DE SECURITE

- 18.1 **Émargement :**
Tout skipper (ou son représentant) doit signer impérativement une feuille d'émergence :
- Avant le départ d'Antibes – L'émergence sera ouvert de 13h00 à 17h00 (et pas plus tard) le jour du départ au PC course
 - Avant le départ de Calvi – L'émergence sera ouvert de 8h00 à 9h00 le jour du départ au PC course à Calvi.
 - Les concurrents n'ayant pas émergé avant leur départ seront considérés, sans exception, comme non partants (DNC) à la course concernée par cet émergence, et ce, sans instruction.
- Ceci modifie la règle 63.1 des RCV.
- 18.2 **Déclaration d'arrivée :**
- A CALVI :
-Tout skipper (ou son représentant) doit remettre au PC course, une déclaration d'arrivée dans les 90 minutes suivant l'arrivée du bateau, ou entre 9h30 et 10h30 le jeudi 30 mai, pour une arrivée **de nuit**.
 - A ANTIBES :
-Tout skipper (ou son représentant) doit remettre au PC course au siège de la S.R.A, une déclaration d'arrivée dans les 45 minutes suivant l'arrivée du bateau, ou entre 9h30 et 10h30 le dimanche 02 juin pour une arrivée **de nuit**.
 - Les cagnards devront être restitués en même temps que la déclaration d'arrivée à Antibes.
- 18.2.3 Les concurrents n'ayant pas remis leur déclaration d'arrivée au retour à terre seront considérés comme non partants (DNC) sans instruction. Ceci modifie la règle 63.1 des RCV.
- Canal VHF de la course : Canal 6
 - Tout bateau qui abandonne doit le signaler IMPERATIVEMENT et le PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE au comité de course puis par écrit au P.C. ou au secrétariat. Il signalera sa destination et le motif de l'abandon.
 - Si un coureur n'a pas satisfait aux obligations des articles 18.2 et/ou 18.4, le comité d'organisation

demandera le remboursement des frais occasionnés par les opérations de recherches déclenchées et pourra envisager une interdiction d'inscription aux régates futures envers les contrevenants.

- En cas de difficulté importante humaine ou matérielle, le skipper doit alerter le comité de course et le PC course ; en cas d'échec, le CROSS au 196 ou : Toulon-La Garde au 04.94.61.16.16 et Corse au 04.95.20.13.63.
 - ALLER : COMITE de COURSE V.H.F. canal 6 ou 16 P.C COURSE 04.89.68.90.42
 - RETOUR : COMITE de COURSE V.H.F. canal 6 ou 16 P.C COURSE 04.89.68.90.42

19 REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT

- 19.1 Le remplacement d'un équipier ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable, par écrit, du comité de course ou du jury.
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites par écrit, au comité à la première occasion raisonnable.

20 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 20.1 Un bateau ou son équipement peut être contrôlé par le comité technique à tout moment, pour vérifier sa conformité aux règles de classe et aux instructions de course. La RCV 60.4 s'appliquera.
- 20.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription, seront affichés dès que possible après la fin des inscriptions au tableau officiel situé au siège de la S.R.A. et au plus tard le mercredi 29 mai à 17h00.
Les réclamations concernant ces coefficients seront reçues à Calvi le vendredi 31 mai entre 9h30 et 10h30 au PC course face à la capitainerie.

21 PUBLICITE [DP]

- 21.1 Les bateaux doivent arborer la publicité fournie par l'autorité organisatrice comme suit: hisser le pavillon « Crédit Mutuel » au port et à la sortie du port. Si cette règle est enfreinte, la réglementation 20.9.2 de World Sailing s'applique [DP].
- 21.2 Les Cagnards doivent être positionnés sur les filières à l'arrière du bateau au plus tard à la sortie du port Vauban, et rester en place jusqu'après avoir fini la 2ème course à Antibes.

22 BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon de la SRA

23 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [DP]

- 23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel

général ou une annulation.

- 23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FF Voile s'appliquera.

25 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

26 EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION [DP]

Les appareils de respirations sous-marine et les housses sous-marine de protection ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité des bateaux entre le signal préparatoire de la 1^{ère} course et la fin de la régata

27 COMMUNICATION RADIO [DP]

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

28 PRIX

- 28.1 Des prix seront distribués au minimum aux vainqueurs de chaque Classe. L'organisation se réserve le droit de distribuer d'autres prix.
- 28.2 Le premier bateau, ayant franchi la ligne d'arrivée en temps compensé de chaque étape, sera récompensée
- 28.3 Le ruban bleu
-Le meilleur temps réel sur l'aller / retour, dont le temps sera inférieur au record actuel de 23h45'20 sera récompensé et détiendra le « RUBAN BLEU » de la Croisière Bleue.

29 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

31 LEVER ET COUCHER DU SOLEIL

DATES	LEVER DU SOLEIL		COUCHER DU SOLEIL	
	Antibes	Calvi	Antibes	Calvi
Mercredi 9			20h54	
Jeudi 10		5h50		20h54
Samedi 12			21h05	
Dimanche 13	5h52			

Arbitres FF Voile

Président du Comité de course : Pierre Roche

Président du Jury :

Peter Lamass

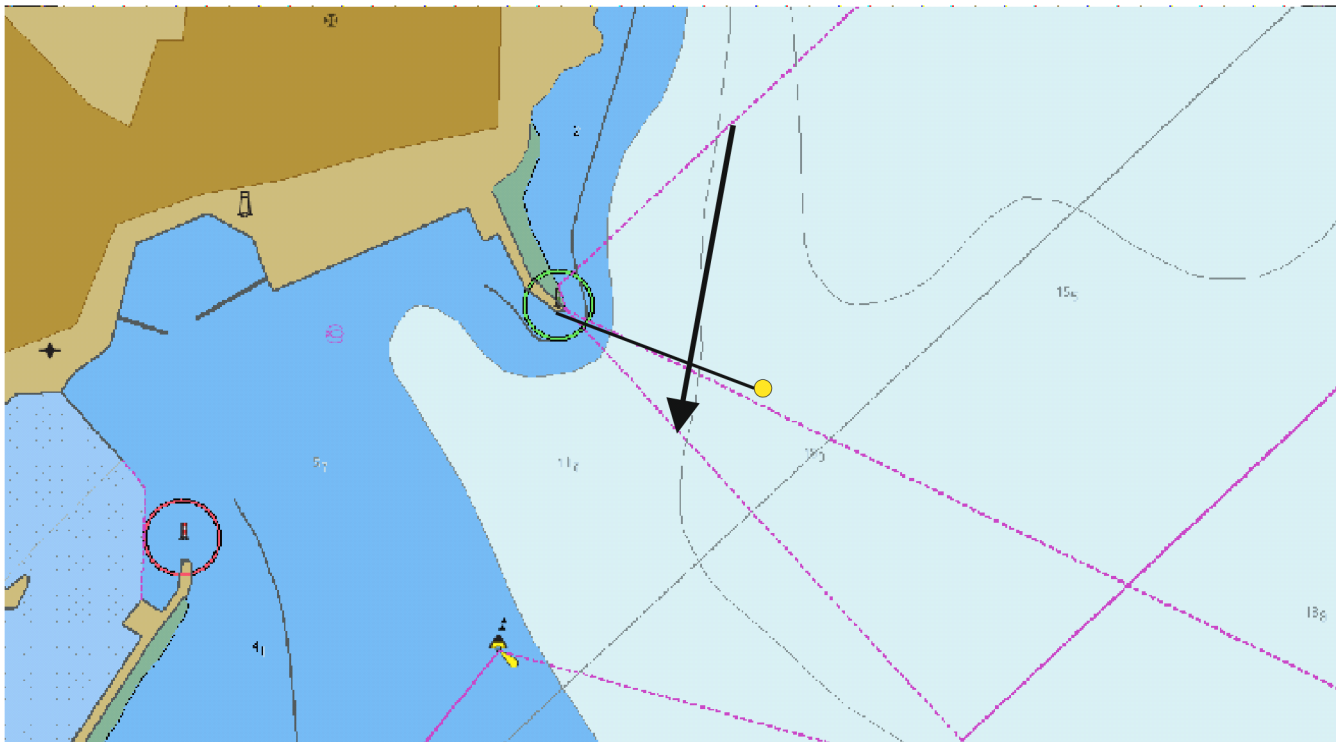
Comité Technique :

Dominique Géniaux

ANNEXE 1 – ZONE DE DEPART ANTIBES



ANNEXE 2 – LIGNE D'ARRIVEE CALVI



ANNEXE 3 – ZONE DE DEPART CALVI

ANNEXE 4 – LIGNE D'ARRIVEE ANTIBES

